

PLUi-HD

Annexes – Annexes relatives à l'article R.151-53 du Code de l'urbanisme

g) Secteurs d'informations sur les sols

Pièce 6.3



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 9 DECEMBRE 2020



PRÉFET DE L'AISNE

*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Hauts-de-France*

SIS
IC/2019/210

**Arrêté préfectoral portant création de Secteurs
d'Information sur les Sols (SIS) dans le
département de l'Aisne**

**LE PRÉFET DE L'AISNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-6, L.556-2, R.125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 176 de la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 10 octobre 2019 proposant la création de SIS dans le département de l'Aisne sur les communes de Allemant, Belleu, Chauny, Ciry-Salsogne, Crouy, Essomes-sur-Marne, Laon, Mauregny-en-Haye, Pavant, Saint-Quentin et Soissons ;

VU la consultation des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 6 août 2018,

VU les avis émis par les maires des communes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 2 août 2019;

VU les observations du public recueillies entre le 5 septembre 2019 et le 7 octobre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

CONSIDÉRANT que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 5 septembre 2019 au 7 octobre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT que les observations des communes de PAVANT et CHAUNY, du Conseil départemental de l'Aisne et de l'agglomération GRAND SOISSONS ne remettent pas en cause les informations relatives à la pollution des sols ayant conduit à proposer le projet de SIS ;

CONSIDÉRANT l'absence d'observations du public ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°02SIS05820 relatif à l'ancien centre de stockage du CRE à MAUREGNY-EN-HAYE ;
- SIS n°02SIS05829 relatif à l'ancien centre d'exploitation du CRE à MAUREGNY-EN-HAYE ;
- SIS n°02SIS06341 relatif à l'ancien site SPEDILEC à SAINT-QUENTIN ;
- SIS n°02SIS06342 relatif à l'ancien site JOUVE-BRION à CHAUNY ;
- SIS n°02SIS06353 relatif à l'ancien site TMPE à PAVANT ;
- SIS n°02SIS06356 relatif à l'ancien site EUREMALCO/EMAILLERIE DE L' AISNE à BELLEU ;
- SIS n°02SIS06360 relatif à l'ancien site ZICKEL DEHAITRE à SOISSONS ;
- SIS n°02SIS06389 relatif à l'ancien site APS à SOISSONS ;
- SIS n°02SIS06391 relatif à l'ancien site PECQUET TESSON à CROUY ;
- SIS n°02SIS06396 relatif à l'ancien site Impress Laon SAS (ex USC Aerosols) à LAON ;
- SIS n°02SIS06422 relatif à l'ancien site PRO-DECAP à CIRY SALSOGNE ;
- SIS n°02SIS06423 relatif à l'ancien site HUMTERTRANS à ESSOMES-SUR-MARNE ;
- SIS n°02SIS06502 relatif à l'ancien site CPE à LAON ;
- SIS n°02SIS06503 relatif à l'ancien site SOFOMA à SAINT-QUENTIN ;
- SIS n°02SIS06507 relatif à l'ancien site THIOURT à SAINT-QUENTIN ;
- SIS n°02SIS06509 relatif à l'ancien site DEPOSANTE ALLEMANT à ALLEMANT ;
- SIS n°02SIS06513 relatif à l'ancien site ATAL à LAON ;
- SIS n°02SIS06521 relatif à l'ancien site JACOB DELAFON à SOISSONS ;

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2. URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://georisques.gouv.fr>.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

ARTICLE 3. OBLIGATION D'INFORMATION ACHETEURS/LOCATAIRES

Sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 4. NOTIFICATION

Le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols, ainsi qu'à la chambre des notaires de l'Aisne.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois dans les mairies de Allemant, Belleu, Chauny, Ciry-Salsogne, Crouy, Essômes-sur-Marne, Laon, Mauregny-en-Haye, Pavant, Saint-Quentin et Soissons et au siège de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et de la communauté d'agglomération du saint-quentinois.

Les maires et présidents d'EPCI feront connaître par procès-verbal adressé à la préfecture de l'Aisne - DDT -Service Environnement - Unité ICPE - 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex, l'accomplissement de cette formalité.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne et mis en ligne sur le site des services de la préfecture de l'Aisne.

Il est fait mention de cet arrêté et des modalités de sa consultation dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 6. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

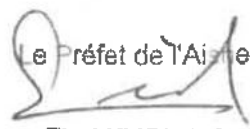
Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6. EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 10 DEC. 2019


Le Préfet de l'Aisne
Ziad KHOURY



Identification

Identifiant	02SIS06507
Nom usuel	Liquidation THIOURT par Maître François WALLYN Syndic liquidateur
Adresse	14 Boulevard Cordier
Lieu-dit	
Département	AISNE - 02
Commune principale	SAINT QUENTIN - 02691
Caractéristiques du SIS	Le site est un ex-chantier de récupération et stockage de ferrailles diverses, métaux et alliages ainsi que de déchets divers. La cessation d'activité a été notifiée en février 1994. Le diagnostic de 2003 a révélé une concentration anormalement élevée en plomb, de 520 mg/kg sec. Suite à ce diagnostic, une opération d'excavation de la zone contaminée a été réalisée en 2003. Les terres ont été évacuées et mises en décharge de classe 2 (Gurdebeke SA à Noyon). A l'issue des travaux d'excavation, une pollution résiduelle en plomb a été constatée, variant de 2,74 mg/kg sec à 32 200 mg/kg sec dans la tranche de 0,5 à 1 m de profondeur, avec une moyenne de l'ordre de 2400 mg/kg sec.
Etat technique	
Observations	Société radié en 2007.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	02.0009	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=02.0009

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	721348.0 , 6971104.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3352 m ²
Perimètre total	333 m

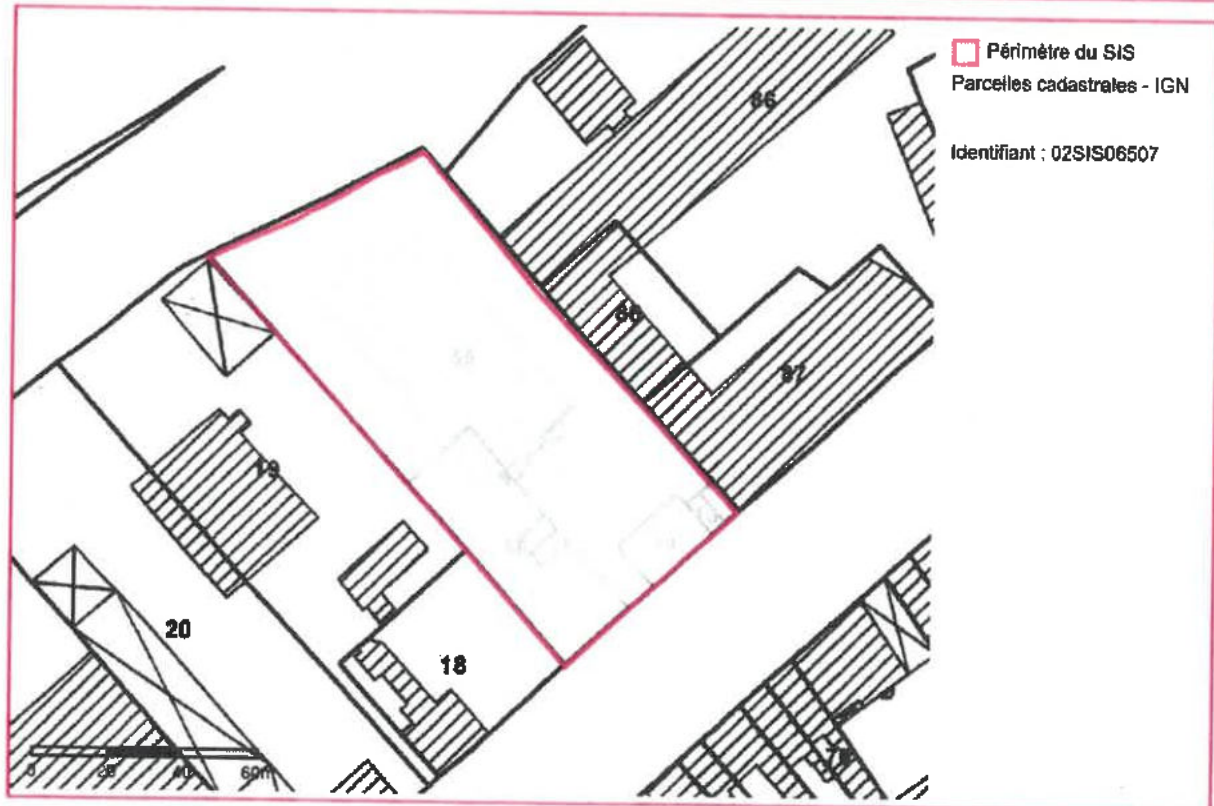
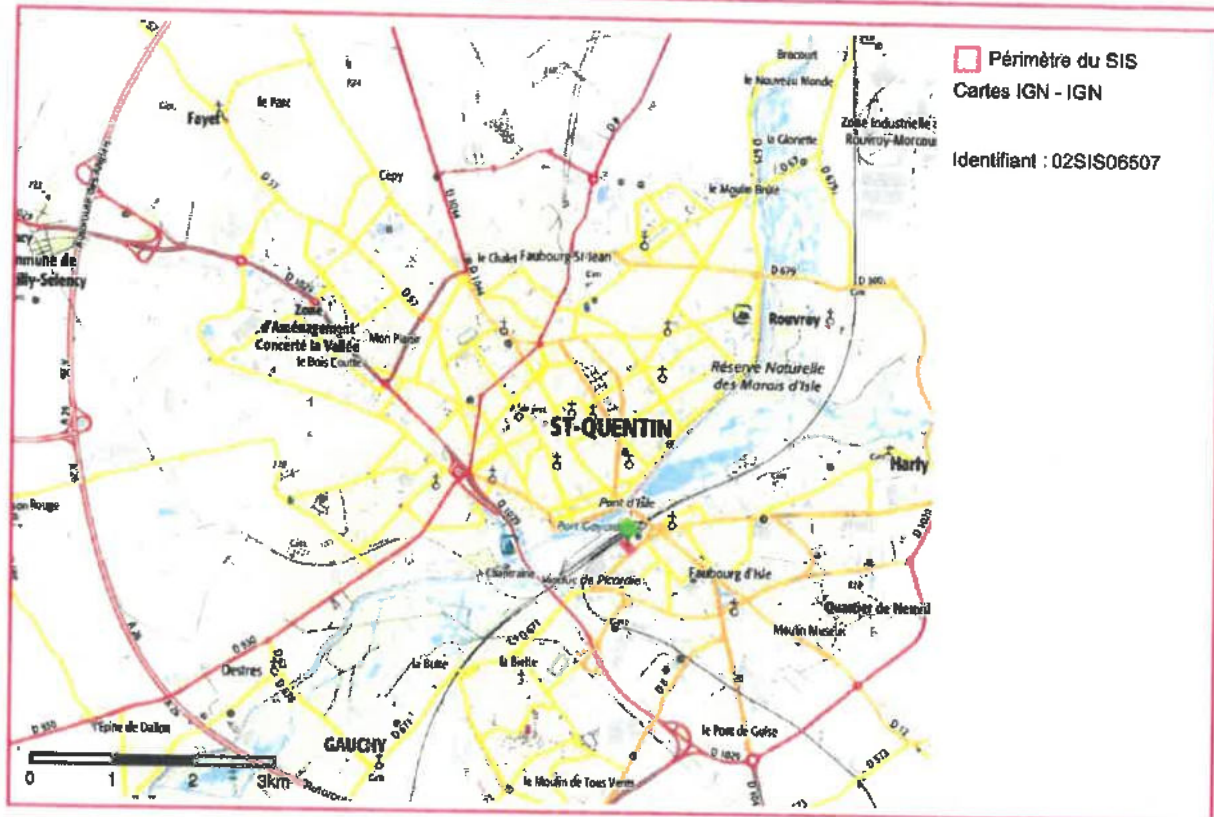
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT QUENTIN	CI	55	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	14	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	56	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	16	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	15	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	12	03/01/2018
SAINT QUENTIN	CI	13	03/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	02SIS06503
Nom usuel	SOFOMA
Adresse	42, rue Josephine
Lieu-dit	
Département	AINES - 02
Commune principale	SAINT QUENTIN - 02691
Caractéristiques du SIS	L'entreprise SOFOMA était une usine d'assemblage de tissu. Elle était installée sur ce site depuis 1988. La société SOFOMA n'utilisait aucun produit chimique dans son processus de fabrication, mais le site était anciennement exploité par les établissements "VG BOINET et ses Fils". Cette société, fondée en 1881, était une manufacture de caoutchouc. Elle réalisait l'enduction PVC et les dissolutions de caoutchouc préalablement dilué par des solvants de types hydrocarbures. Ces solvants étaient stockés dans 2 citernes enterrées (parcelle BT406). Le diagnostic des sols, réalisé en 2010, a mis en évidence la présence de composés organiques halogénés volatils (COHV), d'hydrocarbures aromatiques volatils (HAV) et de métaux. L'évaluation quantitative des risques d'exposition associée à ce diagnostic n'a pas montré de risque inacceptable pour l'usage considéré (habitation). Néanmoins cette évaluation a été établie sur la base du maintien en place de la dalle béton présente sur la totalité du site. Par ailleurs, aucun élément ne permet d'affirmer que les 2 citernes enterrées (ayant servies pour le stockage des solvants) ont été enlevées.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	Documents disponibles en DREAL : "Etude de pollution éventuelle des sols - SOFOMA SA - LA CHEMINEE" - Avril 2017 - Version 1.1 - Réalisée par MC2P "Démarche de gestion des Sites et Sols Pollués - SOFOMA" - Septembre 2010 - réalisée par Novallia Environnement

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 722024.0 , 6971432.0 (Lambert 93)

Superficie totale 14082 m²

Perimètre total 991 m

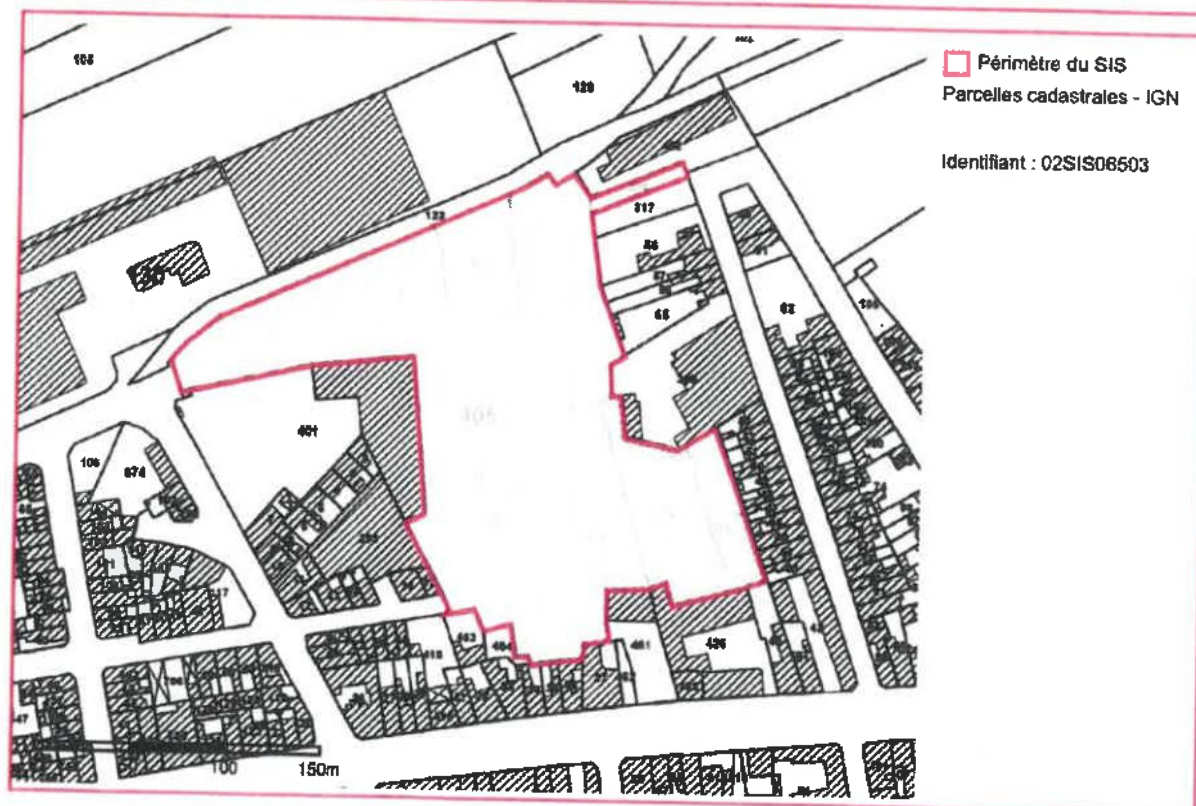
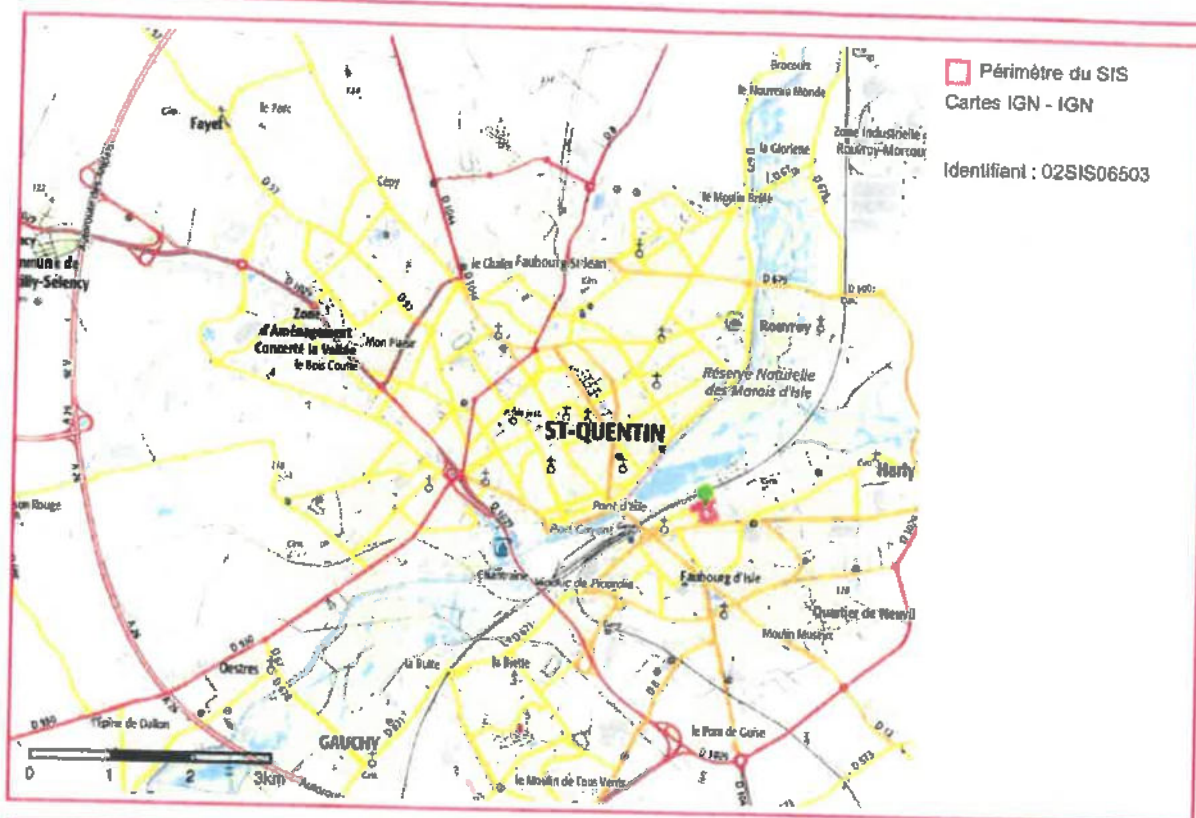
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT QUENTIN	BT	405	03/01/2018
SAINT QUENTIN	BT	425	03/01/2018
SAINT QUENTIN	BT	328	03/01/2018
SAINT QUENTIN	BT	368	03/01/2018
SAINT QUENTIN	BT	316	03/01/2018
SAINT QUENTIN	BT	406	03/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	02SIS06341
Nom usuel	SPEDILEC
Adresse	Rue de la Fère
Lieu-dit	
Département	AISNE - 02
Commune principale	SAINT QUENTIN - 02691
Caractéristiques du SIS	Le site de la ZAC "Porte d'Isle" à SAINT QUENTIN a été pollué par du PCB en 1982 et 1983 par une société chargée par EDF d'éliminer des équipements électriques (condensateurs). Suite à la défaillance de son sous-traitant, EDF a fait éliminer le matériel en cause. Fin 1992, la ville qui avait des projets de réutilisation du site a fait réaliser un état des lieux. Les résultats de cet audit ont révélé que le sol était pollué par les PCB sur environ 2000 m².
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Le sol a été décapé d'une manière telle que la teneur en PCB soit inférieure à 35 mg/kg à sec. Une partie des terres et bétons (450 Tonnes) impossible à traiter a été conduite en décharge de classe 1. Le reste, environ 100 Tonnes a été traité sur place par biodégradation.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	02.0003	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=02.0003

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	722049.0 , 6970199.0 (Lambert 93)
Superficie totale	50347 m ²
Perimètre total	1459 m

Liste parcellaire cadastralDate de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT QUENTIN	BY	435	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	470	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	448	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	447	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	445	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	446	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	449	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	266	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	265	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	262	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	263	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	432	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	434	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	450	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	451	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	469	05/12/2017
SAINT QUENTIN	BY	385	05/12/2017

Documents

Cartographie

